



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDITION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## Décision

### **Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne Mars 2026 Opérations d'Eau potable et assainissement**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant les services Eau Potable et Assainissement Collectif ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 novembre 2021 ;

**VU** la délibération n°20\_043\_CBIS du Comité syndical du 17 Septembre 2020 relative à l'installation du Comité et notamment l'élection de Madame la Présidente ;

**VU** la délibération n°25\_005\_C du Comité syndical du 13 Mars 2025 déléguant à Madame la Présidente, toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

**VU** l'extrait du plan pluriannuel d'investissement 2025-2026 pour l'Eau Potable et l'assainissement ;

N° PPI	Territoire	Opération	Montant estimatif	Taux demandé
<b>OPERATION EAU POTABLE</b>				
O_5	SUD DU LOT	<b>PUJOLS</b> Renouvellement réseau AEP secteur Gramond et Sirech	562 000,00€	Taux Max en vigueur
O_22	EAU47	<b>Territoire EAU47</b> Schéma directeur d'eau potable	2 000 000,00€	Taux Max en vigueur
<b>OPERATION ASSAINISSEMENT</b>				
PL_P22	PORTE DES LANDES	<b>ST LEGER</b> Création d'un système d'assainissement - Réseaux - STEP	585 000,00€ 335 000,00€	Taux Max en vigueur
O_1	GARONNE	<b>MONTPOUILLAN</b> Réhabilitation réseau EU	960 000,00€	Taux Max en vigueur

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment celle du 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention Eau 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest, pour la réalisation de ces opérations ;

**La Présidente,**

**DÉCIDE de solliciter**, en vue de financer ces projets, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest, au taux maximum en vigueur ;

**DÉCIDE de solliciter** l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

**PRÉCISE que** la demande de subvention concernant les travaux d'assainissement de Saint-Léger, remplace pour partie la décision n°23\_031\_B du 28 Novembre 2023 ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 04/03/2026  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC